

La liste présentée ne peut être exhaustive en raison de la multiplicité des situations et des protocoles expérimentaux, des spécificités (taille, nombre de PSM, équipements...) propres à chaque laboratoire confiné, des agents biologiques manipulés... Elle vise à simplifier l'évaluation des risques pour les manipulateurs et à faciliter leur réflexion.



Quelle est la nature, l'origine, le type de matériel biologique ?

- Microorganisme, tissu ou organe (exposition potentielle), culture cellulaire (primaire ou immortalisée)...
- Humain, animal, végétal
- Statut de l'agent biologique pathogène : sauvage / OGM / MOT
- Groupe de risque (1 à 4)
 - > Voie de contamination
 - > Existence d'un traitement ou d'une prophylaxie
 - > Facilité de propagation dans l'environnement
- Dose infectieuse
- Évolution possible de sa transmissibilité
- Résistance à un traitement (antibiotique par exemple)
- Sensibilité/résistance à la température, aux produits désinfectants
- Persistance/stabilité dans le milieu ambiant
- Concentration d'utilisation et quantité manipulée

Le médecin de prévention a-t-il été consulté et sollicité ?

- Mise en œuvre du suivi médical adapté (vaccin, traitement...)
- État de santé du manipulateur et contre-indication
- Prise en compte des « événements passagers » (grossesse par exemple)
- Conduite à tenir en cas d'accident d'exposition ou de contamination

Quelles sont les étapes du protocole expérimental, sous PSM et hors PSM, présentant des risques ?

(inhalation -générations d'aérosols-, ingestion, éclaboussures, contact avec un animal, inoculation, transmission percutanée ou oculaire...)

- Possibilité de substitution
- Confinement d'un équipement
- Port d'EPI supplémentaires
- Réduction des temps d'exposition potentielle par optimisation des protocoles

Le personnel a-t-il connaissance des risques et a-t-il été formé ? Est-il habilité par le directeur d'unité ?

D'autres personnes (hors expérimentateurs) peuvent-elles être exposées ?

Existe-t-il un risque de détournement ? Quel pourrait être l'impact sur l'environnement ?

Carte d'identité des agents biologiques pathogènes

Les deux liens suivants donnent accès à des bases de données permettant d'établir une carte d'identité pour certains agents pathogènes.

- **Guide EFICATT (INRS)**

Exposition fortuite à un agent infectieux et conduite à tenir en milieu de travail

Le guide EFICATT donne accès à des éléments utiles pour aider à évaluer le risque, à définir la conduite à tenir en cas d'exposition accidentelle à un agent biologique pathogène, à définir les actions à entreprendre ainsi que le suivi médical à mettre en place.

⋮ <http://www.inrs.fr/accueil/produits/bdd/eficatt.html>

- **Fiches signalétiques d'agents pathogènes et appréciations du risque (Agence de la santé publique du Canada - ASPC)**

Les fiches santé-sécurité des agents pathogènes sont des documents techniques qui fournissent une description des propriétés dangereuses d'un agent pathogène humain en particulier, ainsi que des recommandations relatives au travail de laboratoire comportant cet agent. L'Agence de la santé publique du Canada a produit ces documents expressément pour informer le personnel de laboratoire qui travaille avec ces matières infectieuses.

⋮ <http://www.phac-aspc.gc.ca/lab-bio/res/psds-ftss/index-fra.php>